

Communiqué sur les événements du jeudi 3 mai 2018 à l'université de Strasbourg

CNT-STP67, SNPREES-FO, SNESUP-FSU, Solidaires Etudiant.e.s Alsace, Sud Education Alsace

Non, ce ne sont pas les étudiants qui ont empêché la tenue des examens à Strasbourg ce jeudi mais la présidence !

Ce jeudi matin, des étudiants disposant de cartes d'étudiants parfaitement valides ont été empêchés de composer au prétexte de leur participation supposée au mouvement de contestation contre la loi ORE.

Les étudiants ont tout d'abord voulu protester contre ces contrôles intempestifs qui avaient été opérés lundi dernier par des agents d'une société privée ayant manifestement reçu des ordres de la présidence de l'université et ils ont été violemment évacués.

De plus, alors que des étudiants se sont présentés pour passer leur examen dans un autre bâtiment, et alors qu'ils avaient légalement le droit de composer, l'accès à ce bâtiment leur a été refusé et cela sous la supervision de 2 vice-présidents de l'université au prétexte qu'ils faisaient partie des étudiants contestant la loi ORE. Suite aux contestations qui en ont résulté, les deux vice-présidents qui étaient sur place ont décidé de délocaliser l'examen. Mais les étudiants et enseignants, après s'être rendus dans ce nouveau bâtiment, n'ont pas pu y entrer. Les vigiles avaient cette fois reçu l'ordre de ne laisser entrer personne. Confusion et chaos.

La présidence a /de facto/empêché le déroulement serein des examens. Les enseignants et personnels administratifs ont fait l'objet de paroles d'intimidation par les vice-présidents présents. Et cela s'est fait en communiquant dans les médias sur l'impossibilité d'organiser les examens à cause... des "bloqueurs" ! Quel jeu est véritablement joué ici ?

Il apparaît inconcevable que les autorités de l'université puissent prendre l'initiative d'opérer un tel tri à la volée entre des étudiants reconnus comme ayant participé au mouvement contre la loi ORE (sur quelle base, avec quelle certitude ?), /de facto/exclus du diplôme, et des étudiants non repérés, autorisés à composer. Si la présidence de l'université souhaite instaurer un délit d'opinion passible de la privation du droit de passage des examens, qu'elle le dise publiquement...

À l'heure où nous écrivons ce communiqué, des événements similaires se sont déroulés au Palais Universitaire. Ces dysfonctionnements dans le déroulement de l'organisation des examens apparaissent incompréhensibles. Les organisations syndicales se réservent la possibilité d'un recours au tribunal administratif contre l'utilisation abusive de vigiles privés, par l'université de Strasbourg, pour entraver l'accès de certains étudiants aux salles d'examen. L'attitude trouble et irresponsable que la présidence de l'Université de Strasbourg manifeste depuis le début du mouvement de contestation de la loi ORE est indubitablement la cause de l'état de tension que connaît actuellement la communauté universitaire.